



## DÉLIBÉRATION

### COMITÉ SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2025

**N° CS20251113001  
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF POUR 2025 -  
BUDGET PRINCIPAL (05500)**

Nombre de délégués syndicaux		
En exercice	Présents	Votants
71	42	45

L'an deux mille vingt cinq, le 13 novembre à 14h00, le Comité syndical légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni au SIAVED en séance publique sous la présidence de M. Charles LEMOINE, Président.

**Etaient présents :**

M. Jean-François DELATTRE, M. Jacques DELCROIX, M. Jacques DUBOIS, M. Didier LEGRAIN, M. Claude REGNIEZ, M. Daniel SAUVAGE, M. Jean-Marie TONDEUR, M. Patrick TRIFI, M. Michel VÉNIAT, M. Alain GOETGHELUCK, M. Michel HENNEQUART, Mme Véronique NICAAISE, M. Jérémie RICHARD, M. Patrice BRICOUT, M. Jean-Claude DENIS, M. Daniel GAMBIEZ, Mme Séverine DELCROIX, Mme Evelyne TOMMASI, M. Philippe BAUDRIN, M. David BUSTIN, M. Jean-Luc DELANNOY, M. Régis DUFOUR-LEFORT, M. Agostino POPULIN, M. Michel RAOUT, M. Xavier SUDZINSKI, M. Raymond ZINGRAFF, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Denis SEMAILLE, M. Bernard BAUDOUX, M. Hervé POURBAIX, M. Didier WILLOT, Mme Danièle DRUESNES, M. François ERLEM, M. Philippe EUSTACHE, M. Benoît GUIOST, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Philippe SARRAUTE, M. Charles LEMOINE, Mme Marie-Josée DEPREZ, M. Bernard CARON.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Henri QUONIOU à M. Michel HENNEQUART, M. Joël PIERRACHE à M. Patrice BRICOUT, M. Fabrice PIETTE à M. Bernard BAUDOUX.

**Etaient excusés :**

M. Jean-Michel DENHEZ, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI, M. Patrick KOWALCZYK, M. Philippe WAELKENS, M. Bertrand LEFEBVRE, M. Georges CINO, M. Eric GOUY, Mme Liliane ANDRÉ, M. Jean-Roger BERRIER, M. Hervé BROUILLARD, M. José DUBRULLE, Mme Sandrine FRANCOIS-LAGNY, M. Thierry GIADZ, M. Philippe GOLINVAL, M. Pierre GRINER, M. Didier VANESSE, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Benoît COURTIN, M. Arnaud DECAGNY, M. Stéphane DUFOUR, M. Michel DUVEAUX, M. Michel HANNECART, M. Jacques LAMQUET, Mme Marjorie MAHIEUX, M. Gautier MEAUSOONE, Mme Monique LESNE-SETIAUX.

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre MAZINGUE

\*\*\*\*\*

**CS20251113001 - Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2025 - Budget Principal (05500)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Budget Primitif pour 2025 se rapportant au Budget Principal (05500),

**VU** l'avis favorable de la commission finances - prospectives financières du 31 octobre 2025,

**APRÈS** en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Comité syndical décide de :

- **adopter la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2025 se rapportant au Budget Principal (05500),**
- **autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

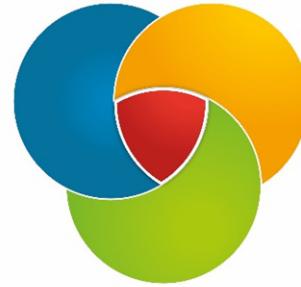
**Fait et délibéré en séance**, le 13 novembre  
2025

Monsieur Charles LEMOINE, Président du  
SIAVED




Syndicat Inter-Arrondissement  
de Valorisation et  
d'Elimination des Déchets  
5, Route de Lourches  
59282 DOUCHY-LES-MINES  
Tél. : 03 27 43 78 99  
Mail : [infos@siaved.fr](mailto:infos@siaved.fr)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**SIAVED**  
Producteur de Ressources

## Réunion du Comité Syndical du jeudi 13 novembre 2025

**NOTE DE PRÉSENTATION  
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1  
AU BUDGET PRIMITIF POUR 2025  
BUDGET PRINCIPAL (05500)**

Envoyé en préfecture le 18/11/2025  
Reçu en préfecture le 18/11/2025  
Publié le  
ID : 059-255900953-20251113-CS20251113001-DE



Le projet de Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2025, ici présenté, constitue l'ultime acte budgétaire de l'exercice 2025 et a pour unique vocation les derniers ajustements des crédits inscrits au Budget Primitif pour 2025.

Il s'agit essentiellement de :

❖ **Mouvements réels – dépenses :**

- Ajustement des crédits liés aux charges de personnel (+ 700 000 €) - recrutements non prévus, remplacements, et besoins supplémentaires, heures supplémentaires en déchèterie pour pallier les 10 jours d'RTT supplémentaires accordés aux 80 agents titulaires, rattrapage carrière de nombreux agents du territoire historique et des territoires transférés

❖ **Mouvements réels – recettes :**

- Ajustement des crédits liés aux transferts de charges du Budget Principal aux Budgets Annexes (+ 700 000 €)

❖ **Mouvements d'ordre budgétaire – dépenses et recettes :**

- Inscription de crédits complémentaires dans le cadre des dotations aux amortissements (+ 31 498 €)
- Inscription des crédits relatifs aux étalements de charges décidés par la délibération n° DEL210324008 du 24 mars 2021 (+ 500 800 €)
- Inscription des crédits relatifs à la gestion des avances forfaitaires sur marchés (+ 12 000 €)
- Ajustement du virement de section à section (- 529 302 €)

**Globalement, ce projet de Décision Modificative n° 1 s'équilibre à hauteur de + 700 000 € en mouvements réels.**

## **EQUILIBRE GENERAL DU PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF POUR 2025 BUDGET PRINCIPAL (05500)**

### MOUVEMENTS REELS

POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES	POSTES BUDGETAIRES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES
CHARGES DE PERSONNEL	700 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €	TRANSFERTS DE CHARGES VERS BUDGETS ANNEXES	700 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €
<b>TOTAL DES MOUVEMENTS REELS</b>	<b>700 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>700 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES MOUVEMENTS REELS</b>	<b>700 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>700 000,00 €</b>

### MOUVEMENTS D'ORDRE

OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	30 000,00 €	1 498,00 €	31 498,00 €	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 498,00 €	30 000,00 €	31 498,00 €
ETALEMENT DE CHARGES	500 800,00 €	0,00 €	500 800,00 €	ETALEMENT DE CHARGES	0,00 €	500 800,00 €	500 800,00 €
AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	AVANCES FORFAITAIRES SUR MARCHES	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
VIREMENT ENTRE SECTIONS	-529 302,00 €	0,00 €	-529 302,00 €	VIREMENT ENTRE SECTIONS	0,00 €	-529 302,00 €	-529 302,00 €
<b>TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>1 498,00 €</b>	<b>13 498,00 €</b>	<b>14 996,00 €</b>	<b>TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>1 498,00 €</b>	<b>13 498,00 €</b>	<b>14 996,00 €</b>

### TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>701 498,00 €</b>	<b>13 498,00 €</b>	<b>714 996,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>701 498,00 €</b>	<b>13 498,00 €</b>	<b>714 996,00 €</b>
----------------------	---------------------	--------------------	---------------------	----------------------	---------------------	--------------------	---------------------



**SIAVED**  
Producteur de Ressources

## DÉLIBÉRATION

### COMITÉ SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2025

N° CS20251113002

#### ADHÉSION DU SIAVED À L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME - SAMBRE AVESNOIS HAINAUT THIÉRACHE (ADU)

Nombre de délégués syndicaux

En exercice	Présents	Votants
71	42	45

L'an deux mille vingt cinq, le 13 novembre à 14h00, le Comité syndical légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni au SIAVED en séance publique sous la présidence de M. Charles LEMOINE, Président.

**Etaient présents :**

M. Jean-François DELATTRE, M. Jacques DELCROIX, M. Jacques DUBOIS, M. Didier LEGRAIN, M. Claude REGNIEZ, M. Daniel SAUVAGE, M. Jean-Marie TONDEUR, M. Patrick TRIFI, M. Michel VÉNIAT, M. Alain GOETGHELUCK, M. Michel HENNEQUART, Mme Véronique NICAISE, M. Jérémie RICHARD, M. Patrice BRICOUT, M. Jean-Claude DENIS, M. Daniel GAMBIEZ, Mme Séverine DELCROIX, Mme Evelyne TOMMASI, M. Philippe BAUDRIN, M. David BUSTIN, M. Jean-Luc DELANNOY, M. Régis DUFOUR-LEFORT, M. Agostino POPULIN, M. Michel RAOUT, M. Xavier SUDZINSKI, M. Raymond ZINGRAFF, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Denis SEMAILLE, M. Bernard BAUDOUX, M. Hervé POURBAIX, M. Didier WILLOT, Mme Danièle DRUESNES, M. François ERLEM, M. Philippe EUSTACHE, M. Benoît GUIOST, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Philippe SARRAUTE, M. Charles LEMOINE, Mme Marie-Josée DEPREZ, M. Bernard CARON.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Henri QUONIOU à M. Michel HENNEQUART, M. Joël PIERRACHE à M. Patrice BRICOUT, M. Fabrice PIETTE à M. Bernard BAUDOUX.

**Etaient excusés :**

M. Jean-Michel DENHEZ, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI, M. Patrick KOWALCZYK, M. Philippe WAELKENS, M. Bertrand LEFEBVRE, M. Georges CINO, M. Eric GOUY, Mme Liliane ANDRÉ, M. Jean-Roger BERRIER, M. Hervé BROUILLARD, M. José DUBRULLE, Mme Sandrine FRANCOIS-LAGNY, M. Thierry GIADZ, M. Philippe GOLINVAL, M. Pierre GRINER, M. Didier VANESSE, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Benoît COURTIN, M. Arnaud DECAGNY, M. Stéphane DUFOUR, M. Michel DUVEAUX, M. Michel HANNECART, M. Jacques LAMQUET, Mme Marjorie MAHIEUX, M. Gautier MEAUSOONE, Mme Monique LESNE-SETIAUX.

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre MAZINGUE

\*\*\*\*\*

## **CS20251113002 - Adhésion du SIAVED à l'Agence de Développement et d'Urbanisme - Sambre Avesnois Hainaut Thiérache (ADU)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-1 et L5721-2,

Dans le cadre de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, il est désormais possible pour l'Etat et les collectivités territoriales de s'associer aux agences d'urbanisme pour des missions de suivi des évolutions urbaines et ainsi participer à l'élaboration des politiques d'aménagement et de développement dans le cadre des projets d'agglomération.

Crée en 1974, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre devenue Agence de Développement et d'Urbanisme – Sambre Avesnois Hainaut Thiérache, est une association issue de la loi de 1901 intervenant auprès des collectivités, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et bailleurs sociaux, sur les territoires de la Sambre-Avesnois, le Hainaut, la Thiérache et le Cambrésis.

Elle intervient dans les domaines de l'urbanisme, de la planification, de l'habitat et du logement, du développement économique, du développement social, du génie urbain et des transports, des paysages et de l'environnement, des loisirs, du tourisme, de la formation, de la culture et de la communication.

L'ADU exerce une fonction d'observation et d'analyse des phénomènes urbains et périurbains, offrant ainsi une vision d'ensemble du fonctionnement et du développement du territoire.

Elle développe des missions d'ingénierie, de conseil, et mène des études préalables aux projets d'aménagement ou de développement des communes ou structures intercommunales.

Considérant l'intérêt pour le SIAVED de prendre part au programme partenarial d'activité de l'ADU, lui permettant de bénéficier d'une assistance technique dans le cadre de la réalisation de ses projets (réalisation d'une toile, projets d'extension de bureaux du bâtiment SL2 et de réhabilitation d'un local à Saint Saulve),

Considérant les conditions d'adhésion des membres suivantes :

- Adhésion gratuite

**APRÈS** en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Comité syndical décide de :

- autoriser l'adhésion du syndicat à l'Agence de Développement et d'Urbanisme - Sambre Avesnois Hainaut Thiérache (ADU),
- désigner Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, pour représenter le syndicat à l'Assemblée Générale,
- autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cette association.

Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le

ID : 059-255900953-20251113-CS20251113002-DE



**Fait et délibéré en** *seance, le 13 novembre*

*SIAVED*

Monsieur Charles LEMOINE, Président du  
SIAVED



Syndicat Inter-Arrondissement  
de Valorisation et  
d'Elimination des Déchets  
5, Route de Lourches  
59282 DOUCHY-LES-MINES  
Tél. : 03 27 43 78 99  
Mail : [infos@siaved.fr](mailto:infos@siaved.fr)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**SIAVED**  
Producteur de Ressources

## DÉLIBÉRATION

### COMITÉ SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2025

N° CS20251113003

#### **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF POUR 2025 - BUDGET ANNEXE TRAITEMENT VALORISATION (05504)**

Nombre de délégués syndicaux		
En exercice	Présents	Votants
71	42	45

L'an deux mille vingt cinq, le 13 novembre à 14h00, le Comité syndical légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni au SIAVED en séance publique sous la présidence de M. Charles LEMOINE, Président.

**Etaient présents :**

M. Jean-François DELATTRE, M. Jacques DELCROIX, M. Jacques DUBOIS, M. Didier LEGRAIN, M. Claude REGNIEZ, M. Daniel SAUVAGE, M. Jean-Marie TONDEUR, M. Patrick TRIFI, M. Michel VÉNIAT, M. Alain GOETGHELUCK, M. Michel HENNEQUART, Mme Véronique NICAAISE, M. Jérémie RICHARD, M. Patrice BRICOUT, M. Jean-Claude DENIS, M. Daniel GAMBIEZ, Mme Séverine DELCROIX, Mme Evelyne TOMMASI, M. Philippe BAUDRIN, M. David BUSTIN, M. Jean-Luc DELANNOY, M. Régis DUFOUR-LEFORT, M. Agostino POPULIN, M. Michel RAOUT, M. Xavier SUDZINSKI, M. Raymond ZINGRAFF, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Denis SEMAILLE, M. Bernard BAUDOUX, M. Hervé POURBAIX, M. Didier WILLOT, Mme Danièle DRUESNES, M. François ERLEM, M. Philippe EUSTACHE, M. Benoît GUIOST, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Philippe SARRAUTE, M. Charles LEMOINE, Mme Marie-Josée DEPREZ, M. Bernard CARON.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Henri QUONIOU à M. Michel HENNEQUART, M. Joël PIERRACHE à M. Patrice BRICOUT, M. Fabrice PIETTE à M. Bernard BAUDOUX.

**Etaient excusés :**

M. Jean-Michel DENHEZ, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI, M. Patrick KOWALCZYK, M. Philippe WAELKENS, M. Bertrand LEFEBVRE, M. Georges CINO, M. Eric GOUY, Mme Liliane ANDRÉ, M. Jean-Roger BERRIER, M. Hervé BROUILLARD, M. José DUBRULLE, Mme Sandrine FRANCOIS-LAGNY, M. Thierry GIADZ, M. Philippe GOLINVAL, M. Pierre GRINER, M. Didier VANESSE, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Benoît COURTIN, M. Arnaud DECAGNY, M. Stéphane DUFOUR, M. Michel DUVEAUX, M. Michel HANNECART, M. Jacques LAMQUET, Mme Marjorie MAHIEUX, M. Gautier MEAUSOONE, Mme Monique LESNE-SETIAUX.

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre MAZINGUE

\*\*\*\*\*

## **CS20251113003 - Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2025 - Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu les statuts du **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED)**,

Vu le Budget Primitif pour 2025 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

**VU** l'avis favorable de la commission finances - prospectives financières du 31 octobre 2025,

**APRÈS** en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Comité syndical décide de :

- adopter la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2025 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),
- autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

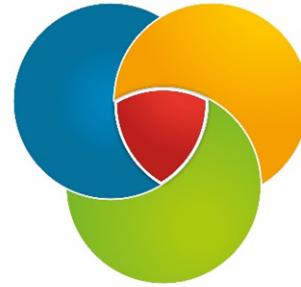
**Fait et délibéré en séance**, le 13 novembre  
2025

Monsieur Charles LEMOINE, Président du  
**SIAVED**



Syndicat Inter-Arrondissement  
de Valorisation et  
d'Elimination des Déchets  
5, Route de Lourches  
59282 DOUCHY-LES-MINES  
Tél. : 03 27 43 78 99  
Mail : [infos@siaved.fr](mailto:infos@siaved.fr)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**SIAVED**  
Producteur de Ressources

Envoyé en préfecture le 18/11/2025  
Reçu en préfecture le 18/11/2025  
Publié le  
ID : 059-255900953-20251113-CS20251113003-DE

**S<sup>2</sup>LO**

## Réunion du Comité Syndical du jeudi 13 novembre 2025

### **NOTE DE PRÉSENTATION DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF POUR 2025**

### **BUDGET ANNEXE TRAITEMENT VALORISATION (05504)**

Le projet de Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2025, ici présenté, constitue l'ultime acte budgétaire de l'exercice 2025 et a pour unique vocation les derniers ajustements des crédits inscrits au Budget Primitif pour 2025 qui a été voté par le Comité Syndical lors de sa séance du 10 avril 2025.

Il s'agit essentiellement de :

❖ **Mouvements réels – dépenses :**

- Ajustement des crédits liés aux charges de la dette : annuités courantes de la dette (+ 10 000 €) et Intérêts Courus Non Echus (+ 12 000 €)
- Ajustement des crédits liés aux autres charges de gestion courante (- 22 000 €)

❖ **Mouvements réels – recettes :** néant

❖ **Mouvements d'ordre budgétaire – dépenses et recettes :**

- Inscription de crédits complémentaires dans le cadre des dotations aux amortissements (+ 30 000 €)
- Inscription des crédits nécessaires aux opérations comptables de neutralisation des amortissements sur subventions d'investissement versées (+ 442 310 €)
- Inscription des crédits relatifs aux étalements de charges décidés par la délibération n° CS20220331009 du 31 mars 2022 (+ 277 696 €)
- Ajustement du virement de section à section (+ 142 614 €)

**Globalement, ce projet de Décision Modificative n° 1 s'équilibre à hauteur de + 892 620 €uros en mouvements d'ordre budgétaire (équilibre nul en mouvements réels).**

## EQUILIBRE GENERAL DU PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF POUR 2025

### BUDGET ANNEXE TRAITEMENT VALORISATION (05504)

#### MOUVEMENTS REELS

POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES	POSTES BUDGETAIRES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES
CHARGES DE LA DETTE (échéances annuelles et ICNE)	14 000,00 €	8 000,00 €	22 000,00 €				0,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-22 000,00 €	0,00 €	-22 000,00 €				
<b>TOTAL DES MOUVEMENTS REELS</b>	<b>-8 000,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL DES MOUVEMENTS REELS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

#### MOUVEMENTS D'ORDRE

OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET NEUTRALISATION	30 000,00 €	442 310,00 €	472 310,00 €	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET NEUTRALISATION	442 310,00 €	30 000,00 €	472 310,00 €
ETALEMENT DES CHARGES	277 696,00 €	0,00 €	277 696,00 €	ETALEMENT DES CHARGES	0,00 €	277 696,00 €	277 696,00 €
VIREMENT ENTRE SECTIONS	142 614,00 €	0,00 €	142 614,00 €	VIREMENT ENTRE SECTIONS	0,00 €	142 614,00 €	142 614,00 €
<b>TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>450 310,00 €</b>	<b>442 310,00 €</b>	<b>892 620,00 €</b>	<b>TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>442 310,00 €</b>	<b>450 310,00 €</b>	<b>892 620,00 €</b>

#### TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

TOTAL GENERAL	442 310,00 €	450 310,00 €	892 620,00 €	TOTAL GENERAL	442 310,00 €	450 310,00 €	892 620,00 €
---------------	--------------	--------------	--------------	---------------	--------------	--------------	--------------



## **DÉLIBÉRATION**

### **COMITÉ SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2025**

#### **N° CS20251113004 DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF POUR 2025 - BUDGET ANNEXE CVE (05501)**

Nombre de délégués syndicaux		
En exercice	Présents	Votants
71	42	45

L'an deux mille vingt cinq, le 13 novembre à 14h00, le Comité syndical légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni au SIAVED en séance publique sous la présidence de M. Charles LEMOINE, Président.

#### **Etaient présents :**

M. Jean-François DELATTRE, M. Jacques DELCROIX, M. Jacques DUBOIS, M. Didier LEGRAIN, M. Claude REGNIEZ, M. Daniel SAUVAGE, M. Jean-Marie TONDEUR, M. Patrick TRIFI, M. Michel VÉNIAT, M. Alain GOETGHELUCK, M. Michel HENNEQUART, Mme Véronique NICAAISE, M. Jérémie RICHARD, M. Patrice BRICOUT, M. Jean-Claude DENIS, M. Daniel GAMBIEZ, Mme Séverine DELCROIX, Mme Evelyne TOMMASI, M. Philippe BAUDRIN, M. David BUSTIN, M. Jean-Luc DELANNOY, M. Régis DUFOUR-LEFORT, M. Agostino POPULIN, M. Michel RAOUT, M. Xavier SUDZINSKI, M. Raymond ZINGRAFF, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Denis SEMAILLE, M. Bernard BAUDOUX, M. Hervé POURBAIX, M. Didier WILLOT, Mme Danièle DRUESNES, M. François ERLEM, M. Philippe EUSTACHE, M. Benoît GUIOST, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Philippe SARRAUTE, M. Charles LEMOINE, Mme Marie-Josée DEPREZ, M. Bernard CARON.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Henri QUONIOU à M. Michel HENNEQUART, M. Joël PIERRACHE à M. Patrice BRICOUT, M. Fabrice PIETTE à M. Bernard BAUDOUX.

#### **Etaient excusés :**

M. Jean-Michel DENHEZ, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI, M. Patrick KOWALCZYK, M. Philippe WAELKENS, M. Bertrand LEFEBVRE, M. Georges CINO, M. Eric GOUY, Mme Liliane ANDRÉ, M. Jean-Roger BERRIER, M. Hervé BROUILLARD, M. José DUBRULLE, Mme Sandrine FRANCOIS-LAGNY, M. Thierry GIADZ, M. Philippe GOLINVAL, M. Pierre GRINER, M. Didier VANESSE, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Benoît COURTIN, M. Arnaud DECAGNY, M. Stéphane DUFOUR, M. Michel DUVEAUX, M. Michel HANNECART, M. Jacques LAMQUET, Mme Marjorie MAHIEUX, M. Gautier MEAUSOONE, Mme Monique LESNE-SETIAUX.

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre MAZINGUE

\*\*\*\*\*

**CS20251113004 - Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif pour 2025 - Budget Annexe CVE (05501)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu les statuts du **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED)**,

Vu le Budget Primitif pour 2025 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2025 se rapportant au Budget Annexe CVE (05501),

**VU** l'avis favorable de la commission finances - prospectives financières du 31 octobre 2025,

**APRÈS** en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Comité syndical décide de :

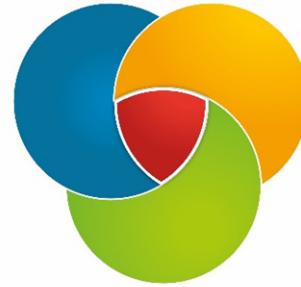
- adopter la Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif pour 2025 se rapportant au Budget Annexe CVE (05501),
- adopter la situation actualisée des Autorisations de Programme et d'Engagement / Crédits de Paiement se rapportant au Budget Annexe CVE (05501),
- autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

**Fait et délibéré en séance**, le 13 novembre  
2025

Monsieur Charles LEMOINE, Président du  
SIAVED



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**SIAVED**  
Producteur de Ressources

**Réunion du Comité Syndical du jeudi 13 novembre 2025**

**NOTE DE PRÉSENTATION  
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2  
AU BUDGET PRIMITIF POUR 2025  
BUDGET ANNEXE CVE (05501)**

Envoyé en préfecture le 18/11/2025  
Reçu en préfecture le 18/11/2025  
Publié le  
ID : 059-255900953-20251113-CS20251113004-DE



Le projet de Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif pour 2025, ici présenté, constitue l'ultime acte budgétaire de l'exercice 2025 et a pour unique vocation les derniers ajustements des crédits inscrits au Budget Primitif pour 2025.

Il s'agit essentiellement de :

❖ **Mouvements réels – dépenses :**

- Ajustement des crédits liés aux charges de la dette (+ 950 000 €) dont 50 000 € (remboursement du capital), 850 000 € (remboursement des intérêts) et Intérêts Courus Non Echus (+ 50 000 €)
- Autres charges de gestion (+ 749 454 €) dont annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs (+ 215 000 €) et remboursement d'avances forfaitaires à la CAVM dans le cadre du Marché Global de Performance (MGP) du CVE de Saint Saulve (+ 534 454 €)
- Ajustement des crédits liés au MGP Exploitation du CVE de Saint Saulve (- 600 000 €)
- Ajustement des crédits de paiement en investissement (+ 230 223,50 €) dont travaux d'amélioration de circulation du CVE de Saint Saulve (- 119 776,50 €) et programme GER du CVE de Douchy les Mines (+ 350 000 €)

❖ **Mouvements réels – recettes :**

- Rectification de l'inscription budgétaire relative au résultat de fonctionnement reporté pour tenir compte du montant effectif arrêté par la délibération n° CS20250618013 du 18 juin 2025 portant affectation des résultats de l'exercice 2024 (- 0,11€)
- Autres produits exceptionnels (+ 742 247 €) dont indemnités d'assurance perçues suite au sinistre survenu en novembre 2022 sur les turbines du CVE de Douchy les Mines (+ 207 793 €) et récupération d'avances forfaitaires auprès de PAPREC au titre du Marché Global de Performance (MGP) du CVE de Saint Saulve (+ 534 454 €)
- Ajustement de l'autorisation d'emprunt (+ 587 430,61 €)

❖ **Mouvements d'ordre budgétaire – dépenses et recettes :**

- Ajustement du virement de section à section (- 307 207,11 €)

**Globalement, ce projet de Décision Modificative n° 2 s'équilibre à hauteur de + 1 329 677,50 € en mouvements réels.**

## EQUILIBRE GENERAL DU PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF POUR 2025 BUDGET ANNEXE CVE (05501)

### MOUVEMENTS REELS

POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES	POSTES BUDGETAIRES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES
CHARGES DE LA DETTE (échéances annuelles et ICNE)	900 000,00 €	50 000,00 €	950 000,00 €	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-0,11 €	0,00 €	-0,11 €
AUTRES CHARGES DE GESTION	749 454,00 €	0,00 €	749 454,00 €	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	742 247,00 €	0,00 €	742 247,00 €
- Titres annulés sur exercices antérieurs	215 000,00 €	0,00 €	215 000,00 €	- Indemnités d'assurance	207 793,00 €	0,00 €	207 793,00 €
- Remboursement d'avances forfaitaires sur marché	534 454,00 €	0,00 €	534 454,00 €	- Remboursement d'avances forfaitaires sur marché	534 454,00 €	0,00 €	534 454,00 €
MGP Exploitation CVE Saint Saulve	-600 000,00 €	0,00 €	-600 000,00 €	AUTORISATION D'EMPRUNT	0,00 €	587 430,61 €	587 430,61 €
DEPENSES D'EQUIPEMENT	0,00 €	230 223,50 €	230 223,50 €				
- Travaux Amélioration Circulation CVE Saint Saulve	0,00 €	-119 776,50 €	-119 776,50 €				
- GER CVE Douchy les Mines	0,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €				
<b>TOTAL DES MOUVEMENTS REELS</b>	<b>1 049 454,00 €</b>	<b>280 223,50 €</b>	<b>1 329 677,50 €</b>	<b>TOTAL DES MOUVEMENTS REELS</b>	<b>742 246,89 €</b>	<b>587 430,61 €</b>	<b>1 329 677,50 €</b>

### MOUVEMENTS D'ORDRE

OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES
VIREMENT ENTRE SECTIONS	-307 207,11 €	0,00 €	-307 207,11 €	VIREMENT ENTRE SECTIONS	0,00 €	-307 207,11 €	-307 207,11 €
<b>TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>-307 207,11 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-307 207,11 €</b>	<b>TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-307 207,11 €</b>	<b>-307 207,11 €</b>

### TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>742 246,89 €</b>	<b>280 223,50 €</b>	<b>1 022 470,39 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>742 246,89 €</b>	<b>280 223,50 €</b>	<b>1 022 470,39 €</b>
----------------------	---------------------	---------------------	-----------------------	----------------------	---------------------	---------------------	-----------------------

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF POUR 2025

### SIAVED - BUDGET ANNEXE DES CVE (05501) - Exercice : 2025 - Dépenses

PROGRAMME	CODE PROGRAMME	CODE SERVICE	ANNEE	AUTORISATION DE PROGRAMME		TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	CREDITS DE PAIEMENT 2025	RESTE A FINANCER	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT ULTERIEURS			
				POUR MEMOIRE AP VOTEE	ACTUALISEE				2026	2027	2028	2029 et +
PROGRAMME GER / CVE DOUCHY (2015/2025)	201901001	CVED	2019	12 208 658,18 €	12 558 658,18 €	9 908 658,18 €	2 650 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313			12 208 658,18 €	12 558 658,18 €	9 908 658,18 €	2 650 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAINES DASRI / CVE DOUCHY	201901002	CVED	2019	467 527,39 €	517 527,39 €	417 527,39 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313			467 527,39 €	517 527,39 €	417 527,39 €	0,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AMENAGEMENT DU SITE / CVE DOUCHY	201901003	CVED	2019	10 299 908,65 €	10 299 908,65 €	9 990 468,14 €	309 440,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313			10 299 908,65 €	10 299 908,65 €	9 990 468,14 €	309 440,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AMELIORATION PROCESS / CVE DOUCHY	201901004	CVED	2019	3 960 569,45 €	2 442 652,47 €	2 142 652,47 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313			3 925 963,45 €	2 408 046,47 €	2 108 046,47 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2315			34 606,00 €	34 606,00 €	34 606,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RCU DENAIN / CVE DOUCHY	201901005	CVED	2019	7 495 356,84 €	7 031 864,49 €	6 831 864,49 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2313			7 495 356,84 €	7 031 864,49 €	6 831 864,49 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MODERNISATION CVE DOUCHY 2030	202301001	CVED	2023	53 500 000,00 €	63 000 000,00 €	313 245,63 €	1 000 000,00 €	61 686 754,37 €	3 000 000,00 €	29 000 000,00 €	29 000 000,00 €	686 754,37 €
COMPTE	2313			53 500 000,00 €	63 000 000,00 €	313 245,63 €	1 000 000,00 €	61 686 754,37 €	3 000 000,00 €	29 000 000,00 €	29 000 000,00 €	686 754,37 €
PROGRAMME GER / CVE DOUCHY (2026/2035)	202501002	CVED	2023	0,00 €	27 758 739,00 €	0,00 €	0,00 €	27 758 739,00 €	2 140 000,00 €	2 140 000,00 €	2 140 000,00 €	21 338 739,00 €
COMPTE	2313			0,00 €	27 758 739,00 €	0,00 €	0,00 €	27 758 739,00 €	2 140 000,00 €	2 140 000,00 €	2 140 000,00 €	21 338 739,00 €
PROGRAMME GER / CVE MAUBEUGE	202401001	CVEM	2024	18 210 000,00 €	18 210 000,00 €	1 188 524,05 €	1 828 895,63 €	15 192 580,32 €	1 620 000,00 €	1 690 000,00 €	11 882 580,32 €	0,00 €
COMPTE	2317			18 210 000,00 €	18 210 000,00 €	1 188 524,05 €	1 828 895,63 €	15 192 580,32 €	1 620 000,00 €	1 690 000,00 €	11 882 580,32 €	0,00 €
MODERNISATION CVE MAUBEUGE	202401002	CVEM	2024	45 000 000,00 €	45 000 000,00 €	1 640,00 €	44 998 360,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2317			45 000 000,00 €	45 000 000,00 €	1 640,00 €	44 998 360,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PROGRAMME GER / CVE SAINT SAULVE	202401003	CVES	2024	16 740 000,00 €	16 695 942,56 €	2 495 942,56 €	2 750 000,00 €	11 450 000,00 €	2 730 000,00 €	2 840 000,00 €	5 880 000,00 €	0,00 €
COMPTE	2317			16 740 000,00 €	16 695 942,56 €	2 495 942,56 €	2 750 000,00 €	11 450 000,00 €	2 730 000,00 €	2 840 000,00 €	5 880 000,00 €	0,00 €
TRAVAUX CIRCULATION CVE SAINT SAULVE	202401004	CVES	2024	2 796 500,38 €	2 696 500,00 €	1 126 723,88 €	1 550 000,00 €	19 776,12 €	19 776,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTE	2317			2 796 500,38 €	2 696 500,00 €	1 126 723,88 €	1 550 000,00 €	19 776,12 €	19 776,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				170 678 520,89 €	206 211 792,74 €	34 417 246,79 €	55 586 696,14 €	116 207 849,81 €	9 609 776,12 €	35 670 000,00 €	48 902 580,32 €	22 025 493,37 €

## SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT - PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF POUR 2025

## SIAVED - BUDGET ANNEXE DES CVE (05501) - Exercice : 2025 - Dépenses

PROGRAMME	CODE PROGRAMME	CODE SERVICE	ANNEE	AUTORISATION D'ENGAGEMENT		TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	CREDITS DE PAIEMENT 2025	RESTE A FINANCER	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT ULTERIEURS			
				POUR MEMOIRE AP VOTEE	ACTUALISEE				2026	2027	2028	2029 et +
MGP EXPLOITATION CVE SAINT SAULVE	202501001	CVES	2025	0,00 €	46 980 362,50 €	0,00 €	0,00 €	46 980 362,50 €	10 900 000,00 €	11 445 000,00 €	12 017 250,00 €	12 618 112,50 €
COMPTE	2317			0,00 €	46 980 362,50 €	0,00 €	0,00 €	46 980 362,50 €	10 900 000,00 €	11 445 000,00 €	12 017 250,00 €	12 618 112,50 €
TOTAL				0,00 €	46 980 362,50 €	0,00 €	0,00 €	46 980 362,50 €	10 900 000,00 €	11 445 000,00 €	12 017 250,00 €	12 618 112,50 €



**SIAVED**  
Producteur de Ressources

## DÉLIBÉRATION

### COMITÉ SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2025

**N° CS20251113005  
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF POUR 2025 -  
BUDGET ANNEXE TRI (05503)**

Nombre de délégués syndicaux		
En exercice	Présents	Votants
71	42	45

L'an deux mille vingt cinq, le 13 novembre à 14h00, le Comité syndical légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni au SIAVED en séance publique sous la présidence de M. Charles LEMOINE, Président.

**Etaient présents :**

M. Jean-François DELATTRE, M. Jacques DELCROIX, M. Jacques DUBOIS, M. Didier LEGRAIN, M. Claude REGNIEZ, M. Daniel SAUVAGE, M. Jean-Marie TONDEUR, M. Patrick TRIFI, M. Michel VÉNIAT, M. Alain GOETGHELUCK, M. Michel HENNEQUART, Mme Véronique NICAAISE, M. Jérémie RICHARD, M. Patrice BRICOUT, M. Jean-Claude DENIS, M. Daniel GAMBIEZ, Mme Séverine DELCROIX, Mme Evelyne TOMMASI, M. Philippe BAUDRIN, M. David BUSTIN, M. Jean-Luc DELANNOY, M. Régis DUFOUR-LEFORT, M. Agostino POPULIN, M. Michel RAOUT, M. Xavier SUDZINSKI, M. Raymond ZINGRAFF, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Denis SEMAILLE, M. Bernard BAUDOUX, M. Hervé POURBAIX, M. Didier WILLOT, Mme Danièle DRUESNES, M. François ERLEM, M. Philippe EUSTACHE, M. Benoît GUIOST, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Philippe SARRAUTE, M. Charles LEMOINE, Mme Marie-Josée DEPREZ, M. Bernard CARON.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Henri QUONIOU à M. Michel HENNEQUART, M. Joël PIERRACHE à M. Patrice BRICOUT, M. Fabrice PIETTE à M. Bernard BAUDOUX.

**Etaient excusés :**

M. Jean-Michel DENHEZ, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI, M. Patrick KOWALCZYK, M. Philippe WAELKENS, M. Bertrand LEFEBVRE, M. Georges CINO, M. Eric GOUY, Mme Liliane ANDRÉ, M. Jean-Roger BERRIER, M. Hervé BROUILLARD, M. José DUBRULLE, Mme Sandrine FRANCOIS-LAGNY, M. Thierry GIADZ, M. Philippe GOLINVAL, M. Pierre GRINER, M. Didier VANESSE, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Benoît COURTIN, M. Arnaud DECAGNY, M. Stéphane DUFOUR, M. Michel DUVEAUX, M. Michel HANNECART, M. Jacques LAMQUET, Mme Marjorie MAHIEUX, M. Gautier MEAUSOONE, Mme Monique LESNE-SETIAUX.

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre MAZINGUE

\*\*\*\*\*

**CS20251113005 - Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif pour 2025 - Budget Annexe Tri (05503)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu les statuts du **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED)**,

Vu le Budget Primitif pour 2025 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2025 se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),

**VU** l'avis favorable de la commission finances - prospectives financières du 31 octobre 2025,

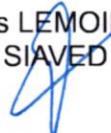
**APRÈS** en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Comité syndical décide de :

- adopter la Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif pour 2025 se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),
- adopter la situation actualisée des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),
- autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

**Fait et délibéré en séance**, le 13 novembre  
2025

Monsieur Charles LEMOINE, Président du  
**SIAVED**



Syndicat Inter-Arrondissement  
de Valorisation et  
d'Elimination des Déchets  
5, Route de Lourches  
59282 DOUCHY-LES-MINES  
Tél. : 03 27 43 78 99  
Mail : [infos@siaved.fr](mailto:infos@siaved.fr)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**SIAVED**  
Producteur de Ressources

**Réunion du Comité Syndical du jeudi 13 novembre 2025**

**NOTE DE PRÉSENTATION**

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 2  
AU BUDGET PRIMITIF POUR 2025**

**BUDGET ANNEXE TRI (05503)**

Envoyé en préfecture le 18/11/2025  
Reçu en préfecture le 18/11/2025  
Publié le  
ID : 059-255900953-20251113-CS20251113005-DE



Le projet de Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif pour 2025, ici présenté, constitue l'ultime acte budgétaire de l'exercice 2025 et a pour unique vocation les derniers ajustements des crédits inscrits au Budget Primitif pour 2025 qui a été voté par le Comité Syndical lors de sa séance du 10 avril 2025.

Il s'agit essentiellement de :

❖ **Mouvements réels – dépenses :**

- Ajustement des crédits de paiement inscrits dans le cadre de l'autorisation de programme relative à la construction du Centre de Tri (+ 4 500 000 €)
- Ajustement des crédits liés aux charges de la dette (+ 70 000 € au titre des Intérêts Courus Non échus ICNE)

❖ **Mouvements réels – recettes :**

- Ajustement de l'autorisation d'emprunt (+ 4 500 000 €)
- Ajustement des crédits liés aux opérations d'apurement des charges constatées d'avance (+ 70 000 €)

**Globalement, ce projet de Décision Modificative n° 2 s'équilibre à hauteur de + 4 570 000 € en mouvements réels.**

Les tableaux ci-après retracent les grands équilibres de cet acte budgétaire en dépenses et en recettes et la situation actualisée des autorisations de programme.

# EQUILIBRE GENERAL DU PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF POUR 2025

## BUDGET ANNEXE TRI (05503)

### MOUVEMENTS REELS

POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES	POSTES BUDGETAIRES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES
CHARGES DE LA DETTE (ICNE)	70 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	70 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €
CONSTRUCTION DU CENTRE DE TRI	0,00 €	4 500 000,00 €	4 500 000,00 €	AUTORISATION D'EMPRUNT	0,00 €	4 500 000,00 €	4 500 000,00 €
<b>TOTAL DES MOUVEMENTS REELS</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>4 500 000,00 €</b>	<b>4 570 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES MOUVEMENTS REELS</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>4 500 000,00 €</b>	<b>4 570 000,00 €</b>

### MOUVEMENTS D'ORDRE

OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES
<b>TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

TOTAL GENERAL	70 000,00 €	4 500 000,00 €	4 570 000,00 €	TOTAL GENERAL	70 000,00 €	4 500 000,00 €	4 570 000,00 €
---------------	-------------	----------------	----------------	---------------	-------------	----------------	----------------

### SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF POUR 2025

#### SIAVED - BUDGET ANNEXE TRI (05503) - Exercice : 2025 - Dépenses TTC

PROGRAMME	CODE PROGRAMME	ANNEE	AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2021	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2022	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2023	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2024	TOTAL CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	CREDITS DE PAIEMENT 2025	RESTE A FINANCER	CREDITS DE PAIEMENT ULTERIEURS	
			POUR MEMOIRE AP VOTEE	ACTUALISEE								2026	
CONSTRUCTION DU CENTRE DE TRI	202103001	2021	39 338 329,29 €	41 561 176,25 €	1 369 487,73 €	9 089 393,91 €	3 433 562,10 €	15 344 814,75 €	29 237 258,49 €	11 823 917,76 €	500 000,00 €		500 000,00 €
Acquisition Terrain - COMPTE	2111		138 329,29 €	138 329,29 €	0,00 €	0,00 €	138 329,29 €	0,00 €	138 329,29 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Travaux bâtimetnaires - COMPTE	2313		14 700 000,00 €	17 070 243,87 €	102 041,00 €	145 712,40 €	3 160 553,29 €	8 438 019,42 €	11 846 326,11 €	4 823 917,76 €	400 000,00 €		400 000,00 €
Process - COMPTE	2313		24 500 000,00 €	24 352 603,09 €	1 267 446,73 €	8 943 681,51 €	134 679,52 €	6 906 795,33 €	17 252 603,09 €	7 000 000,00 €	100 000,00 €		100 000,00 €



**SIAVED**  
Producteur de Ressources

## DÉLIBÉRATION

### **COMITÉ SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2025**

**N° CS20251113006**

### **ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET DE CRÉANCES ÉTEINTES**

Nombre de délégués syndicaux		
En exercice	Présents	Votants
71	42	45

L'an deux mille vingt cinq, le 13 novembre à 14h00, le Comité syndical légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni au SIAVED en séance publique sous la présidence de M. Charles LEMOINE, Président.

#### **Etaient présents :**

M. Jean-François DELATTRE, M. Jacques DELCROIX, M. Jacques DUBOIS, M. Didier LEGRAIN, M. Claude REGNIEZ, M. Daniel SAUVAGE, M. Jean-Marie TONDEUR, M. Patrick TRIFI, M. Michel VÉNIAT, M. Alain GOETGHELUCK, M. Michel HENNEQUART, Mme Véronique NICAAISE, M. Jérémie RICHARD, M. Patrice BRICOUT, M. Jean-Claude DENIS, M. Daniel GAMBIEZ, Mme Séverine DELCROIX, Mme Evelyne TOMMASI, M. Philippe BAUDRIN, M. David BUSTIN, M. Jean-Luc DELANNOY, M. Régis DUFOUR-LEFORT, M. Agostino POPULIN, M. Michel RAOUT, M. Xavier SUDZINSKI, M. Raymond ZINGRAFF, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Denis SEMAILLE, M. Bernard BAUDOUX, M. Hervé POURBAIX, M. Didier WILLOT, Mme Danièle DRUESNES, M. François ERLEM, M. Philippe EUSTACHE, M. Benoît GUIOST, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Philippe SARRAUTE, M. Charles LEMOINE, Mme Marie-Josée DEPREZ, M. Bernard CARON.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Henri QUONIOU à M. Michel HENNEQUART, M. Joël PIERRACHE à M. Patrice BRICOUT, M. Fabrice PIETTE à M. Bernard BAUDOUX.

#### **Etaient excusés :**

M. Jean-Michel DENHEZ, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI, M. Patrick KOWALCZYK, M. Philippe WAELKENS, M. Bertrand LEFEBVRE, M. Georges CINO, M. Eric GOUY, Mme Liliane ANDRÉ, M. Jean-Roger BERRIER, M. Hervé BROUILLARD, M. José DUBRULLE, Mme Sandrine FRANCOIS-LAGNY, M. Thierry GIADZ, M. Philippe GOLINVAL, M. Pierre GRINER, M. Didier VANESSE, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Benoît COURTIN, M. Arnaud DECAGNY, M. Stéphane DUFOUR, M. Michel DUVEAUX, M. Michel HANNECART, M. Jacques LAMQUET, Mme Marjorie MAHIEUX, M. Gautier MEAUSOONE, Mme Monique LESNE-SETIAUX.

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre MAZINGUE

\*\*\*\*\*

**CS20251113006 - Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et de créances éteintes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu le Budget Primitif pour 2025,

Vu les demandes d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables et de créances éteintes présentées par le Comptable Public du SIAVED en date du 25 février 2025 (listes n° 904780532 et n° 6974930531 au titre du Budget Principal 05500 et listes n° 6052930132 et n° 7191950031 au titre du Budget Annexe Traitement Valorisation 05504),

Considérant que les sommes reprises sur les listes visées ci-dessus n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées par le Comptable Public,

Le total des 67 créances s'élève à la somme de 4 602,67 € réparties comme suit :

	Budget Principal 05500		Budget Annexe Traitement 05504		Total général	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nb	Montant
compte 6541 créances admises en non-valeur	17	1 310,79 €	12	1 125,00 €	29	2 435,79 €
compte 6542 créances éteintes	24	1 386,88 €	14	780,00 €	38	2 166,88 €
Total	41	2 697,67 €	26	1 905,00 €	67	4 602,67 €

**VU** l'avis favorable de la commission finances - prospectives financières du 31 octobre 2025,

**APRÈS** en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Comité syndical décide de :

- accepter d'admettre en non-valeur pour un montant total de 4 602,67 € les créances irrécouvrables et les créances éteintes correspondant aux listes dressées par le Comptable Public et visées ci-dessus et jointes en annexe à la présente délibération,
- décider que cette dépense sera imputée au chapitre 65, au compte 6541 (créances admises en non-valeur) pour 2 435,79 € et au compte 6542 (créances éteintes) pour 2 166,88 €, ainsi que détaillé dans le tableau ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Président à prendre tous les actes administratifs et comptables correspondants.

**Fait et délibéré en séance**, le 13 novembre  
2025

Monsieur Charles LEMOINE, Président du  
SIAVED



Syndicat Inter-Arrondissement  
de Valorisation et  
d'Elimination des Déchets  
5, Route de Lourches  
59282 DOUCHY-LES-MINES  
Tél. : 03 27 43 78 99  
Mail : [infos@siaved.fr](mailto:infos@siaved.fr)



## DÉLIBÉRATION

### **COMITÉ SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2025**

**N° CS20251113007  
AVENANT 2 À LA DSP DU RCU DE DENAIN**

Nombre de délégués syndicaux		
En exercice	Présents	Votants
71	42	45

L'an deux mille vingt cinq, le 13 novembre à 14h00, le Comité syndical légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni au SIAVED en séance publique sous la présidence de M. Charles LEMOINE, Président.

#### **Etaient présents :**

M. Jean-François DELATTRE, M. Jacques DELCROIX, M. Jacques DUBOIS, M. Didier LEGRAIN, M. Claude REGNIEZ, M. Daniel SAUVAGE, M. Jean-Marie TONDEUR, M. Patrick TRIFI, M. Michel VÉNIAT, M. Alain GOETGHELUCK, M. Michel HENNEQUART, Mme Véronique NICAAISE, M. Jérémie RICHARD, M. Patrice BRICOUT, M. Jean-Claude DENIS, M. Daniel GAMBIEZ, Mme Séverine DELCROIX, Mme Evelyne TOMMASI, M. Philippe BAUDRIN, M. David BUSTIN, M. Jean-Luc DELANNOY, M. Régis DUFOUR-LEFORT, M. Agostino POPULIN, M. Michel RAOUT, M. Xavier SUDZINSKI, M. Raymond ZINGRAFF, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Denis SEMAILLE, M. Bernard BAUDOUX, M. Hervé POURBAIX, M. Didier WILLOT, Mme Danièle DRUESNES, M. François ERLEM, M. Philippe EUSTACHE, M. Benoît GUIOST, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Philippe SARRAUTE, M. Charles LEMOINE, Mme Marie-Josée DEPREZ, M. Bernard CARON.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Henri QUONIOU à M. Michel HENNEQUART, M. Joël PIERRACHE à M. Patrice BRICOUT, M. Fabrice PIETTE à M. Bernard BAUDOUX.

#### **Etaient excusés :**

M. Jean-Michel DENHEZ, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI, M. Patrick KOWALCZYK, M. Philippe WAELKENS, M. Bertrand LEFEBVRE, M. Georges CINO, M. Eric GOUY, Mme Liliane ANDRÉ, M. Jean-Roger BERRIER, M. Hervé BROUILLARD, M. José DUBRULLE, Mme Sandrine FRANCOIS-LAGNY, M. Thierry GIADZ, M. Philippe GOLINVAL, M. Pierre GRINER, M. Didier VANESSE, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Benoît COURTIN, M. Arnaud DECAGNY, M. Stéphane DUFOUR, M. Michel DUVEAUX, M. Michel HANNECART, M. Jacques LAMQUET, Mme Marjorie MAHIEUX, M. Gautier MEAUSOONE, Mme Monique LESNE-SETIAUX.

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre MAZINGUE

## CS20251113007 - Avenant 2 à la DSP du RCU de Denain

Vu le CGCT et notamment les articles L1411-1 et suivants,

Vu l'article L1411-6 du CGCT qui précise que :

- Tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante ;
- Tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission visée à l'article L1411-5 ;
- L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis.

Vu le code de la commande publique concernant les contrats de concession (article L1121-1 à L1121-4 du code de la commande publique),

Vu le code de l'énergie et ses articles R221-1 et suivants,

Pour rappel,

- Par délibération du Comité Syndical du 24 janvier 2019, le SIAVED a concédé la création et l'exploitation du réseau de production et de distribution de la chaleur sur la ville de DENAIN à la société DALKIA (ci-après le Concessionnaire) pour une durée de 20 ans à compter de la mise en service des installations.
- Un premier avenant a été présenté et entériné au comité syndical du 5 novembre 2020.

Considérant la nécessité de conclure un avenant n°2 afin d'apporter les modifications suivantes :

1) Une erreur matérielle relative à la valeur connue au 01/07/2017 de l'indice FM0ABE0000, indice de prix de production de l'industrie pour le marché français – prix démarché – A10 BE – Ensemble de l'industrie – publié par l'INSEE, le Moniteur ou le OBCC mentionné dans la Convention s'était glissée dans la convention et son premier avenant.

Il convient donc de remplacer la série dite identifiant [série 001570016] de l'indice FM0ABE0000 par la série dite identifiant [série 010534796] – base 2015 et d'enlever les coefficients de raccordement entre ces séries de la formule de révision.

La nouvelle formule de révision est indiquée dans le projet d'avenant joint en annexe de la présente délibération.

2) Depuis le 1er janvier 2024, suite à une évolution réglementaire liée à la cinquième période d'obligations d'économies d'énergies, ont été ajoutées à la liste des obligés CEE les entreprises mettant sur le marché des volumes de chaleur et de froid supérieurs à 400 GWh au niveau national. Le Code de l'énergie prévoit ainsi les modalités de calcul des facteurs s'appliquant aux volumes de chaleur vendus, et donc les coûts à supporter par ces entreprises pour chaque MWh de chaleur livré sur les réseaux de chaleur.

Pour tirer les conséquences de cette évolution de la réglementation et de l'évolution des charges supportées par le concessionnaire, les parties ont convenu d'intégrer une composante R1CEE à la rémunération du concessionnaire, facturée à l'abonné en fonction des MWh livrés. Les parties se sont ainsi accordées sur les modalités de facturation et de variation du terme R1CEE.

En conséquence, le calcul du nouveau montant du contrat est indiqué au document annexe joint à la présente délibération.

3) Ce même avenant modifie également le règlement de service afin d'y intégrer la

nouvelle formule de tarification aux abonnés intégrant ce coefficient.  
L'incidence financière estimée de l'avenant étant de : 1 061 € soit une plus-value estimée de 4.5 % (par rapport à l'avenant 1 qui était une moins-value par rapport au montant de la concession initiale).

Par conséquent une délibération du comité syndical est requise afin de l'entériner.

**VU** l'avis favorable de la commission réseau de chaleur du 13 novembre 2025,

**APRÈS** en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Comité syndical décide de :

- **autoriser le président à signer l'avenant 2 à la DSP du RCU de Denain et tous les documents correspondants.**

**Fait et délibéré en séance**, le 13 novembre  
2025

Monsieur Charles LEMOINE, Président du  
  
SIAVED



Syndicat Inter-Arrondissement  
de Valorisation et  
d'Elimination des Déchets  
5, Route de Lourches  
59282 DOUCHY-LES-MINES  
Tel. : 03 27 43 78 99  
Mail : infos@siaved.fr

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**SIAVED**  
Producteur de Ressources

## DÉLIBÉRATION

### **COMITÉ SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2025**

**N° CS20251113008  
VENTE D'UN PONT À BASCULE**

Nombre de délégués syndicaux		
En exercice	Présents	Votants
71	42	45

L'an deux mille vingt cinq, le 13 novembre à 14h00, le Comité syndical légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni au SIAVED en séance publique sous la présidence de M. Charles LEMOINE, Président.

#### **Etaient présents :**

M. Jean-François DELATTRE, M. Jacques DELCROIX, M. Jacques DUBOIS, M. Didier LEGRAIN, M. Claude REGNIEZ, M. Daniel SAUVAGE, M. Jean-Marie TONDEUR, M. Patrick TRIFI, M. Michel VÉNIAT, M. Alain GOETGHELUCK, M. Michel HENNEQUART, Mme Véronique NICAISE, M. Jérémy RICHARD, M. Patrice BRICOUT, M. Jean-Claude DENIS, M. Daniel GAMBIEZ, Mme Séverine DELCROIX, Mme Evelyne TOMMASI, M. Philippe BAUDRIN, M. David BUSTIN, M. Jean-Luc DELANNOY, M. Régis DUFOUR-LEFORT, M. Agostino POPULIN, M. Michel RAOUT, M. Xavier SUDZINSKI, M. Raymond ZINGRAFF, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Denis SEMAILLE, M. Bernard BAUDOUX, M. Hervé POURBAIX, M. Didier WILLOT, Mme Danièle DRUESNES, M. François ERLEM, M. Philippe EUSTACHE, M. Benoît GUIOST, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Philippe SARRAUTE, M. Charles LEMOINE, Mme Marie-Josée DEPREZ, M. Bernard CARON.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Henri QUONIOU à M. Michel HENNEQUART, M. Joël PIERRACHE à M. Patrice BRICOUT, M. Fabrice PIETTE à M. Bernard BAUDOUX.

#### **Etaient excusés :**

M. Jean-Michel DENHEZ, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI, M. Patrick KOWALCZYK, M. Philippe WAELKENS, M. Bertrand LEFEBVRE, M. Georges CINO, M. Eric GOUY, Mme Liliane ANDRÉ, M. Jean-Roger BERRIER, M. Hervé BROUILLARD, M. José DUBRULLE, Mme Sandrine FRANCOIS-LAGNY, M. Thierry GIADZ, M. Philippe GOLINVAL, M. Pierre GRINER, M. Didier VANESSE, M. Arnaud BEAUQUEL, M. Benoît COURTIN, M. Arnaud DECAGNY, M. Stéphane DUFOUR, M. Michel DUVEAUX, M. Michel HANNECART, M. Jacques LAMQUET, Mme Marjorie MAHIEUX, M. Gautier MEAUSOONE, Mme Monique LESNE-SETIAUX.

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre MAZINGUE

\*\*\*\*\*

**CS20251113008 - Vente d'un pont à bascule**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5721-1 à L5722-11 relatifs au fonctionnement des syndicats mixtes,

Considérant que la vente des biens appartenant au domaine public ou privé des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements est régie par les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2211-1 relatif à la définition des biens du domaine privé des personnes publiques,

Vu le Code Civil et notamment son article 1582 ; considérant qu'il y a vente lorsqu'il y a accord sur la chose et le prix,

Considérant que les collectivités territoriales et leurs groupements disposent d'une liberté dans la détermination du mode de vente de leurs biens relevant de leur domaine privé, (article L2211-1 du code général de la propriété des personnes publiques) aliénables sous réserve que soit respecté le principe d'inaccessibilité à vil prix en vertu duquel une collectivité publique ne peut pas céder un élément de son patrimoine à un prix inférieur à sa valeur (CE, 25 novembre 2009, n° 310208),

Considérant que le SIAVED souhaite vendre un pont à bascule ROC V4 en béton pour le pesage de véhicules,

Considérant que ce pont à bascule installé pour le besoin du fonctionnement du centre de tri des déchets du SIAVED à Douchy-les-Mines est resté inutilisé du fait de son installation sur une parcelle finalement rendue inaccessible par une ordonnance du tribunal administratif de Lille du 14 novembre 2024,

Considérant l'offre d'acquisition, formulée par la société ASTRADEC, reçue par mail le 28 octobre 2025 au prix de 20 000 € net de taxe,

**VU** l'avis favorable de la commission tri du 13 novembre 2025,

**APRÈS** en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Comité syndical décide de :

- **approuver la vente du pont à bascule ROC V4 en béton pour le pesage de véhicules au prix de 20 000 € net de taxe ;**
- **autoriser le Président du SIAVED à réaliser cette vente au prix et conditions précitées et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente ;**
- **dire que cette recette sera portée au budget annexe Tri (05503) 2025 au compte 775, que le bien mobilier vendu sera sorti du patrimoine communal à compter de l'envoi de la notification de l'acte de vente à l'acquéreur.**

**Fait et délibéré en séance**, le 13 novembre  
2025

Monsieur Charles LEMOINE, Président du  
SIAVED



Syndicat Inter-Arrondissement  
de Valorisation et  
d'Elimination des Déchets  
5, Route de Lourches  
59282 DOUCHY-LES-MINES  
Tél. : 03 27 43 78 99  
Mail : [infos@siaved.fr](mailto:infos@siaved.fr)



## **DÉLIBÉRATION**

### **COMITÉ SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2025**

**N° CS20251113009**

#### **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF POUR 2025 - BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)**

Nombre de délégués syndicaux		
En exercice	Présents	Votants
40	24	25

L'an deux mille vingt cinq, le 13 novembre à 14h00, le Comité syndical légalement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni au SIAVED en séance publique sous la présidence de M. Charles LEMOINE, Président.

#### **Etaient présents :**

M. Jean-François DELATTRE, M. Jacques DELCROIX, M. Jacques DUBOIS, M. Didier LEGRAIN, M. Claude REGNIEZ, M. Daniel SAUVAGE, M. Jean-Marie TONDEUR, M. Patrick TRIFI, M. Michel VÉNIAT, M. Alain GOETGHELUCK, M. Michel HENNEQUART, Mme Véronique NICAAISE, M. Jérémie RICHARD, M. Philippe BAUDRIN, M. David BUSTIN, M. Jean-Luc DELANNOY, M. Régis DUFOUR-LEFORT, M. Agostino POPULIN, M. Michel RAOUT, M. Xavier SUDZINSKI, M. Raymond ZINGRAFF, M. Charles LEMOINE, Mme Marie-Josée DEPREZ, M. Bernard CARON.

#### **Absent excusé ayant donné pouvoir :**

M. Henri QUONIOU à M. Michel HENNEQUART.

#### **Etaient excusés :**

M. Jean-Michel DENHEZ, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI, M. Patrick KOWALCZYK, M. Philippe WAELKENS, M. Bertrand LEFEBVRE, Mme Liliane ANDRÉ, M. Jean-Roger BERRIER, M. Hervé BROUILLARD, M. José DUBRULLE, Mme Sandrine FRANCOIS-LAGNY, M. Thierry GIADZ, M. Philippe GOLINVAL, M. Pierre GRINER, M. Didier VANESSE, Mme Monique LESNE-SETIAUX.

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre MAZINGUE

\*\*\*\*\*

**CS20251113009 - Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2025 - Budget Annexe Collecte (05502)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu les statuts du **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets** (SIAVED),

Vu le Budget Primitif pour 2025 se rapportant au Budget Annexe Collecte (05502),

**VU** l'avis favorable de la commission finances - prospectives financières du 31 octobre 2025,

**APRÈS** en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Comité syndical décide de :

- adopter la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2025 se rapportant au Budget Annexe Collecte (05502),
- autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

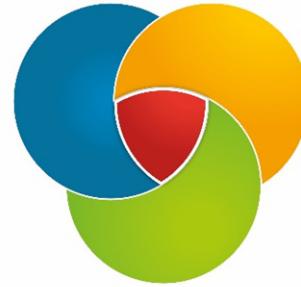
**Fait et délibéré en séance**, le 13 novembre  
2025

Monsieur Charles LEMOINE, Président du  
SIAVED




Syndicat Inter-Arrondissement  
de Valorisation et  
d'Elimination des Déchets  
5, Route de Lourches  
59282 DOUCHY-LES-MINES  
Tél. : 03 27 43 78 99  
Mail : [infos@siaved.fr](mailto:infos@siaved.fr)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**SIAVED**  
Producteur de Ressources

## Réunion du Comité Syndical du jeudi 13 novembre 2025

**NOTE DE PRÉSENTATION**

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 1  
AU BUDGET PRIMITIF POUR 2025**

**BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)**

Le projet de Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2025, ici présenté, constitue l'ultime acte budgétaire de l'exercice 2025 et a pour unique vocation les derniers ajustements des crédits inscrits au Budget Primitif pour 2025 qui a été voté par le Comité Syndical lors de sa séance du 10 avril 2025.

Il s'agit essentiellement de :

❖ **Mouvements réels – dépenses :**

- Ajustement des crédits liés aux transferts de charges au Budget Principal (+ 43 413,60 €)

❖ **Mouvements réels – recettes :**

- Rectification de l'inscription budgétaire relative au résultat de fonctionnement reporté pour tenir compte du montant effectif arrêté par la délibération n° CS20250618022 du 18 juin 2025 portant affectation des résultats de l'exercice 2024 (+ 43 413,60 €)

❖ **Mouvements d'ordre budgétaire – dépenses et recettes :**

- Inscription de crédits complémentaires dans le cadre des dotations aux amortissements (+ 20 000 €)
- Ajustement du virement de section à section (- 20 000 €)

**Globalement, ce projet de Décision Modificative n° 1 s'équilibre à hauteur de + 43 413,60 € en mouvements réels.**

## EQUILIBRE GENERAL DU PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF POUR 2025

### BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)

#### MOUVEMENTS REELS

POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES	POSTES BUDGETAIRES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES
TRANSFERTS DE CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL	43 413,60 €	0,00 €	43 413,60 €	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	43 413,60 €	0,00 €	43 413,60 €
<b>TOTAL DES MOUVEMENTS REELS</b>	<b>43 413,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>43 413,60 €</b>	<b>TOTAL DES MOUVEMENTS REELS</b>	<b>43 413,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>43 413,60 €</b>

#### MOUVEMENTS D'ORDRE

OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
VIREMENT ENTRE SECTIONS	-20 000,00 €	0,00 €	-20 000,00 €	VIREMENT ENTRE SECTIONS	0,00 €	-20 000,00 €	-20 000,00 €
<b>TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

#### TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

TOTAL GENERAL	43 413,60 €	0,00 €	43 413,60 €	TOTAL GENERAL	43 413,60 €	0,00 €	43 413,60 €
---------------	-------------	--------	-------------	---------------	-------------	--------	-------------